



Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2018 à 18h15

Présents :

Michel DARNAUD, Maire, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, Adjoints, Colette BUTTARD, Huguette JOLIVET, Sylvain MAURIN, Philippe TERRY, René VERGNES.

Absents excusés :

Jean-Pierre VIVIER qui a donné procuration à René VERGNES.

Lydia PROTIN qui a donné procuration à Jean-Paul LEGER.

Pascal MARCHANDIAU qui a donné procuration à Michel DARNAUD.

Frédéric SOUBEYRAND qui a donné procuration à Sylvain MAURIN.

Absente :

Catherine NALPOWIK.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h20.

Madame Catherine SOUBEYRAND est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 31 mai 2018, ne faisant pas l'objet d'observation, est adopté à l'unanimité.

ORDRE du JOUR :

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

- Mission d'accompagnement du CAUE de l'Ardèche (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche) :

Le Maire propose à l'assemblée de signer une convention avec le CAUE de l'Ardèche, lequel organisme accompagnera la Commune dans le choix du bureau d'études qui se verra confier la mission de révision du PLU. Outre le montage du cahier des charges, le CAUE analysera les réponses des postulants et apportera son concours lors de la sélection et l'audition des différents candidats. Cet organisme pourra également apporter aide et appui tout au long de l'opération de révision du PLU (coût : 3 500 € TTC).

Le Maire informe l'assemblée que la première opération de sélection des bureaux d'études peut se faire de deux manières, à savoir :

- 1- Mise en ligne du dossier de consultation ;
- 2- Sollicitation de plusieurs bureaux d'études.

Après discussion, compte tenu des besoins, les élus se prononcent à l'unanimité pour :

- autoriser le Maire à signer la convention avec le CAUE ;
- Retenir la procédure de consultation de quelques bureaux d'études.

- Commission municipale d'urbanisme élargie :

Le Maire explique qu'il y a lieu d'élargir la commission d'urbanisme constituée d'élus appelés à siéger lors des réunions de travail futures relatives à la révision du PLU. Cette commission sera composée des membres de la Commission d'Urbanisme, en l'occurrence, le Maire, Michel DARNAUD, les Adjoints Jean-Pierre VIVIER et Jean-Paul LEGER, les Conseillers Sylvain MAURIN et Pascal MARCHANDIAU que rejoindront les élus se déclarant volontaires ce jour, à savoir : David BONNET, Colette BUTTARD, Philippe TERRY et René VERGNES.

Accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) :

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 22 novembre 2017, il a été décidé de faire appel au cabinet NL Prestations de Montvendre (26) pour mener à bien les opérations de recensement des anomalies existant au sein des bâtiments municipaux ouverts au public, anomalies ne permettant pas aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de se déplacer normalement dans lesdits bâtiments. De menus travaux devront être effectués à proximité de la Mairie, dans les salles de classe, à la salle des Ferrats. En ce qui concerne l'église, la mise en place d'un plan incliné s'arrimant ponctuellement à la porte latérale droite, avec une pente supérieure à 5 % (norme PMR), devra faire l'objet d'une demande de dérogation auprès des Services de la Direction Départementale des Territoires. D'autre part, une demande d'autorisation devra être adressée à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les travaux d'aménagement listés par NL Prestations et à déposer les dossiers de dérogation et d'autorisation auprès des différents services.

Compte-rendu de la réunion Conseil d'Ecole du 14 juin 2018 :

Dossier suivi par Mmes Catherine SOUBEYRAND et Huguette JOLIVET, respectivement Adjointe et Conseillère Municipale.

Rappel est fait que la quatrième classe dont bénéficiait l'école de Vion cette année était ouverte à titre provisoire pour une année scolaire. L'effectif prévisionnel de la rentrée, soit 78 élèves (hors enfants de 2 ans) ne permet pas d'être optimiste quant à la réouverture officielle de la quatrième classe en septembre prochain.

A la rentrée prochaine, Mr Jean-Loup NAVET, Directeur de l'école, quittera, pour un an, son poste pour occuper une nouvelle fonction. Il devrait revenir à la rentrée 2019. Durant cette année scolaire 2018/2019, un nouveau directeur ou une nouvelle directrice devrait être nommé(e).

Personnel Communal – Avancement de grade :

Considérant qu'un agent communal remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade et vu l'avis favorable de la CAP (Commission Administrative Paritaire) du Centre de Gestion FPT de l'Ardèche, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, de 14 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} novembre 2018.

Personnel communal – Mise à jour du régime indemnitaire :

Suite à la création de deux nouveaux emplois pour des avancements de grade, à savoir, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, lors de ces dernières séances, le Conseil Municipal décide de mettre à jour la délibération relative au régime indemnitaire, avec effet au 1^{er} novembre 2018.

Tarifs de location des salles communales :

Les élus, à l'unanimité ne souhaitent pas modifier les tarifs en vigueur.

Toutefois, il est décidé, à l'unanimité, de prolonger la période hivernale du 1^{er} octobre au 15 avril, ce qui aura pour effet de réduire la période estivale du 16 avril au 30 septembre, soit :

Tarifs et périodes applicables à compter du 1^{er} septembre 2018 :

Salle Charles André située Impasse Chopard :

Pour une location inférieure à 4 heures (en journée, jusqu'à 20 h 00) :

. Tarif Eté (du 16 avril au 30 septembre, sauf exception : conditions météorologiques) : 100 €

. Tarif Hiver (du 1^{er} octobre au 15 avril, sauf exception : conditions météorologiques) : 130 €

Pour une location supérieure à 4 heures (jusqu'à 2 h 00 du matin) :

. Tarif Eté (du 16 avril au 30 septembre, sauf exception : conditions météorologiques) : 150 €

. Tarif Hiver (du 1^{er} octobre au 15 avril, sauf exception : conditions météorologiques) : 200 €

Salle des Ferrats située Rue des Ferrats :

Pour une location inférieure à 4 heures (jusqu'à 22 heures) :

. Tarif Eté (du 16 avril au 30 septembre, sauf exception : conditions météorologiques) : 80 €

. Tarif Hiver (du 1^{er} octobre au 15 avril, sauf exception : conditions météorologiques) : 110 €

Pour une location supérieure à 4 heures (jusqu'à 1 h 00 du matin) :

. Tarif Eté (du 16 avril au 30 septembre, sauf exception : conditions météorologiques) : 150 €

. Tarif Hiver (du 1^{er} octobre au 15 avril, sauf exception : conditions météorologiques) : 200 €

DIVERS

Travaux de réfection Toiture Zinguerie Ventilation à l'école :

Suite à une consultation par procédure adaptée, les entreprises suivantes ont été retenues :

- Travaux Charpente et Isolation : 8 484.52 € HT, soit 10 181.42 € TTC par Sarl Mobiva

- Zinguerie et Réparation Fuite/toit : 3 435 € HT, soit 4 122 € TTC par Sarl Palayer

Changements de fréquences de la TNT : le 11 septembre 2018

Travaux de restauration de l'orgue situé à l'église de Vion :

La campagne de financement participatif va débiter très prochainement.

Service public de proximité :

Antenne « viticulture » du service des Douanes de Tain l'Hermitage menacée de fermeture.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h00.

VION, le 17 juillet 2018.

Le Maire,

Michel DARNAUD

